Engager
le numérique

Barème de cotisation 2026

Le montant de la cotisation est calculé selon le statut d'adhésion.

Le statut d'adhésion peut être amené à changer d'une année civile sur l'autre selon les critères mentionnés ci-dessous.

COTISATION DES MEMBRES SELON LE STATUT D'ADHESION

- **Programme Startups**
  - Critères : entreprises créées après le 1er janvier 2023 et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 300 k€.
    - *Montant de la cotisation forfaitaire annuelle : 280 €*

- **Membres Croissance :**
  - Critères : entreprises hors startups et ayant un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€.
    - *Montant de la cotisation forfaitaire annuelle : 750 €*

- **Membres Titulaires* :**
  - Critère : entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 M€ de chiffre d'affaires.
    - *Cotisation comprenant une partie fixe et une partie variable** calculée sur la base du chiffre d'affaires de l'année 2024 (mode de calcul détaillé ci-dessous)*

- **Membres associés (associations, clusters, fondations…)**
  - Critère : organisation du type associations, clusters, fondations agissant dans le secteur du numérique.
    - *Cotisation forfaitaire de 280 € quelle que soit la date d'arrivée dans l'année*

- **Membres Conventionnels** – hors sociétés répondants aux critères Startup et Croissance
  - Critère : GIE et filiales informatiques de Groupes
    - *Montant de la cotisation : abattement de 40% du montant de la cotisation d'un membre Titulaire**

*Mode de calcul des cotisations pour les membres Titulaires :

La cotisation comprend une partie fixe (750 €), non appliquée pour la tranche supérieure à 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires + une partie variable calculée sur le Chiffre d'affaires "Production vendue services" (dont logiciels) réalisé par les établissements basés en France déclaré par l'entreprise selon le barème ci-après.

Une entreprise adhère pour l'ensemble de ses filiales et entités avec le cumul de leurs chiffres d'affaires respectifs réalisé en France. La partie fixe n'est ainsi prise en compte qu'une fois.

Son montant est révisable annuellement sur la base du Chiffre d'affaires N-2. Ainsi le montant de cotisation 2026 se calcule à partir du Chiffre d'affaires France 2024 ou exercice décalé.

Nadège Poupin, Office Manager : 01 44 30 49 72 – npoupin@numeum.fr
Atef Ben Othman, Chef de projets : 06 71 93 25 36 – abothman@numeum.fr

Engager
le numérique

Barème de calcul de la Partie Variable Plafonnée

Le montant total du Chiffre d'affaires détermine quelles sont les tranches auxquelles la société adhérente cotise. Le calcul de la partie variable prend en compte le montant de Chiffre d'affaires compris dans la tranche auquel on applique le taux de référence selon le barème suivant :

Tranche	Chiffre d'affaires compris entre *(en millions d'€)*	Taux applicable
Tranche 1	De 1 à 32	0,4835/1000
Tranche 2	De 32 à 84	0,2492/1000
Tranche 3	De 84 à 340	0,0358/1000
Tranche 4	De 340 à 1 000	0,0240/1000
Tranche 5	Au-delà de 1 milliard	Forfait de 55.824 €

Exemple : pour un chiffre d'affaires de 50 M€, le taux applicable jusqu'à 32 M€ sera celui de la tranche 1 soit 0,4835/1000 et le taux sur applicable sur les 18 M€ restant sera celui de la tranche 2 soit de 0,2492/1000, soit une cotisation de 20.708 € (y compris part fixe de 750 €).

En cas d'adhésion en cours d'année, *le montant de la cotisation est calculé au Prorata Temporis à date de validation de la demande d'adhésion).*

AJUSTEMENT ANNUEL DES COTISATIONS

Le montant de la cotisation due par toute société adhérente à Numeum est révisable annuellement sur la base de l'Indice Syntec.

MODES DE PAIEMENT

Un appel de cotisation est envoyé en chaque début d'année et le paiement est dû sous 30 jours.

Le paiement de la cotisation est obligatoire pour tout adhérent de Numeum et conditionne l'accès à l'ensemble des services.

Chaque adhérent doit communiquer son CA de l'année précédente au plus tard fin mai.

Règlement par virement sur notre relevé d'identité bancaire ci-dessous :

DOMICILIATION : SOCIETE GENERALE PARIS 8EME (03383)			
IBAN : FR76 30003033830005012247470			BIC SOGEFRPP
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30003	03383	00050122474	70

L'entreprise candidate déclare avoir pris connaissance de nos statuts et du règlement intérieur.

FEDERER ET FAIRE RAYONNER LES ACTEURS DU *NUMERIQUE*

Rejoindre Numeum, c'est intégrer la plus grande communauté du numérique et défendre les intérêts de la filière en France et en Europe

Nadège Poupin, Office Manager : 01 44 30 49 72 – npoupin@numeum.fr
Atef Ben Othman, Chef de projets : 06 71 93 25 36 – abothman@numeum.fr